



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON

L'an deux mille vingt-trois, le 16 mai, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 10/05/2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de la mairie d'Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE.

Nombre de membres en exercice : 62 Nombre de membres présents : 42 Nombre de suffrages exprimés : 49 Votes Pour : 49 Vote(s) Contre : 0 Abstention(s) : 0	Objet : Construction du Centre d'Incendie et de Secours : avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre  N° 2023-54
--	---

**Présents (42)** : PUCEL Matthieu, PICHON Evelyne, CASPAR Elvire, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DESMARAIS Nadine, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, PUYAU Maryse, VIDAILLET Jocelyne, PRISSET Monique, GIRON Julienne, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, FINES Frédéric, DUPOUY Marie-France, CONSTANTIN Luce, ARMANET Henri, CARTAN Olivier, MUR François, CHAZOTTES Michel, SOLANA Michel, RAHALI Sabine, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, BRUNET André, BERTRANUC Evelyne, DUPRAT Julie, ROBIN Isabelle, ACCHINI Nicole, SOULE-ARTOZOUL Rosa, HELARY Yann, AIZIER Philippe, BOURREC Christophe, DARAN René, MIR André, SALAT Jacques, FORTINE Didier, BEYRIE Maryse, ISOART Jean-Michel.

**Absents (13)** : GRANGE Jean-Baptiste, GISTAU Patrick, SAINT-PASTEUR Marcel, BESSONE Michel, ESCOULA Bernard, BALAGNA Patrice, GAY Eric, LACAZE Noël (excusé), PELIEU Michel (excusé), JARENO Sandra, LEGOFF Stéphanie (excusée), OZUN Benjamin, CASCARRE Victor.

**Procurations (7)** :

- MOUNIQ Jean à CARRERE Philippe
- DUNAN Anne à DESMARAIS Nadine
- RICARD Louis à SOLANA Michel
- RODRIGUEZ Marie-José à BUERBA Jean-Pierre
- PETIT Caroline à DUBERNARD Alain
- NARS Aline à MIR André
- DELOM Christian à BEYRIE Maryse

M. André BRUNET a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Communautaire un point sur le projet de construction du Centre d'Incendie et de Secours Aure Louron à Cadéac.

Le montant initial des travaux avait été estimé à 810 000 € ht. A l'issue de l'étude d'avant-projet définitif, le maître d'œuvre a établi l'estimation prévisionnelle définitive des travaux à 1 098 752.73 € HT.

Monsieur le Président propose un avenant qui arrête ce cout prévisionnel définitif des travaux et modifie en conséquence la rémunération du maître d'œuvre.

Marché initial - montant : 76 950,00 € HT

Avenant n° 1 - montant : 27 431.51 € HT

Nouveau montant du marché : 104 381.51 € HT

Monsieur le Président demande aux conseillers communautaires de bien vouloir en débattre.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil communautaire :

- Valide l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre d'un montant de 27 431,51 € ht ;
- Mandate Monsieur le Président à entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces utiles au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président  
Philippe CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON  
Château de Ségure  
65240 ARREAU